



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ÉTANG

16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 05 novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ÉTANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Pierre REPERANT, Jean-Claude MENTEC, Jocelyn BRAYET, Maire-adjoints, Pierre PERRET, Ouïza BRAYET, Nathalie ANDRIEU, Lisette MILLET, Marie-Isabelle TILLARD, Daniel PERARD, Richard BOYER, Pascale VAUDABLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Frédéric LOMEL, M. Mickaël MICHELET,

Absents excusés : Mme Joëlle VACHER, Mme Michèle SIMONOT, Mme Catherine CRAPET, Mme Agnès LAUFERON, Mme Dany TAVERNIER, M. Adrien CARPINTEIRO, Mme Véronique GONDOUIN

Absentes représentées : Mme Catherine CRAPET représentée par Mme Nathalie ANDRIEU, Mme Michèle SIMONOT représentée par M. Christian CIBIER, Mme Joëlle VACHER représentée par M. Pierre REPERANT, Mme Véronique GONDOUIN représentée par M. Daniel PERARD,

Secrétaire de séance : M. Pierre PERRET

DATE DE CONVOCATION : 18 octobre 2018

DATE D’AFFICHAGE : 19 octobre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13

NOMBRE DE VOTANTS : 17

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- I APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018***
- II AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE NOUVEAU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES DE L'USINE D'EPURATION SEINE AVAL***

Monsieur Pierre PERRET est élu secrétaire de séance.

I APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Le compte-rendu du 18 octobre 2018 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018.

~* ~* ~* ~* ~*

II/ 2018-76 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE NOUVEAU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES DE L'USINE D'EPURATION SEINE AVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la nomenclature IOTA loi sur l'eau et notamment la rubrique 2.1.3.0 (A),
Vu l'arrêté préfectoral n° DCSE/BPE/E n° 2018/6 du 8 juin 2018,

CONSIDERANT que cette demande concerne :

- 106 communes de Seine-et-Marne, dont Verneuil-l'Étang ;
- 57 exploitations agricoles ;
- 8 362,99 hectares de surface épandable ;
- Tonnage maximum à épandre en Seine-et-Marne : 8 300 tonnes de matières sèches représentant environ 8 % de la production de boue de l'usine.

CONSIDERANT que la zone de collecte des eaux usées traitées à l'usine d'épuration Seine Aval d'Achères (78) représente 63 % des eaux usées de l'agglomération parisienne, provenant des départements suivants : Paris, Val d'Oise, Seine Saint Denis, Essonne, Haut de Seine, Val de Marne et Yvelines,

CONSIDERANT que les boues d'origine extra départementale épandues en Seine-et-Marne constituent selon le dossier 21 % du tonnage global d'épandage de boues. Toutefois, les boues ayant pour origine les usines d'épuration du SIAAP constituent 85 % des boues d'origine extra départementale,

CONSIDERANT que le département de Seine-et-Marne est déjà fortement sollicité par l'enfouissement, le stockage de déchets et de matériaux inertes provenant de Paris et des départements limitrophes.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable au nouveau périmètre d'épandage des boues de l'usine d'épuration Seine Aval.

~* ~* ~* ~* ~*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 00.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 06 novembre 2018

Le Maire

Christian CIBIER

